

INFO-MUNICIPAL



Collecte de gros rebuts

La municipalité a toujours eu à cœur l'environnement et les besoins croissants de ses citoyens.

À compter d'aujourd'hui, vous pourrez utiliser et ce, gratuitement, les services de collecte de gros rebuts à domicile de **Recyc•Lav inc.** Le service est offert à toutes les semaines durant 12 mois par année.

Pour informations additionnelles, communiquez directement avec **Recyc•Lav inc.** (voir encadré ci-dessous).

Comment utiliser le service de collecte à domicile

Étape 1:	Communiquez avec Recyc•Lav inc. Téléphone : 418 881-0084 Sans frais : 1-844 881-0084 Courriel : info@recyclav.com Cette adresse courriel est protégée contre les robots spammeurs. Vous devez activer le JavaScript pour la visualiser.
Étape 2:	Indiquez-nous les articles et matériaux dont vous souhaitez vous départir en établissant une liste la plus précise possible. Mettez tous les menus objets dans des boîtes.
Étape 3:	Nous communiquerons avec vous afin de préciser la journée de la collecte.
Étape 4:	Placez vos articles dans un endroit facile d'accès pour nos camionneurs. Si possible, ne mettez pas vos articles sur le bord de la rue.

**** Notez que nos chauffeurs sont autorisés à entrer dans votre demeure lors de la collecte.
Numéro entreprise (NEQ) : 1169634657 ****

Matières acceptées

- Meubles (incluant les meubles en bois, et ce, peu importe leur condition)
- Divans
- Électroménagers, matelas et sommiers, tapis, barbecues, déshumidificateurs, climatiseurs, chauffe eau, etc.
- Matériel électronique : ordinateurs, cellulaires, téléviseurs, magnétoscopes, imprimantes, etc.
- Métaux et fils électriques
- Menus objets : outils, jeux, jouets, livres, CD-DVD, vaisselle, bibelots, lampes, miroirs, bijoux, etc. dans des contenants (boîtes en carton de préférence)
- Matériaux de construction et de rénovation en petite quantité: Bois, portes, fenêtres, lavabos, toilettes, plinthes chauffantes et autres matières recyclables, comme les métaux et les fils électriques.
- Vélos et articles de sport
- Accumulateurs électriques, batteries d'automobiles
- Textiles, tissus, vêtements, chaussures
- Pneus (maximum 4 par semaine) automobiles et camionnettes

Recyc-Lav inc. ne ramasse pas : Les meubles souillés par des excréments et tout ce qui provient de commerces, de contracteurs ou industries